

**Prise de position de la SMS du 28 février 2017**

## **Contre-projet à l'initiative populaire vaudoise « Pour le remboursement des soins dentaires » – une mise en exergue injustifiée des boissons rafraîchissantes**

Zurich, février 2017 – Le Conseiller d'Etat vaudois Pierre-Yves Maillard a présenté son contre-projet à l'initiative populaire « Pour le remboursement des soins dentaires » (17 février 2017). Le contre-projet souhaite introduire un nouveau dispositif de financement de prévention et de prise en charge des frais dentaires par le biais d'une taxe cantonale sur les boissons rafraîchissantes et d'un relèvement des cotisations salariés et indépendants. L'Association suisse des sources d'eaux minérales et des producteurs de soft drinks (SMS) a pris connaissance de ce contre-projet et réfute clairement cette mise en exergue injustifiée des boissons rafraîchissantes.

Une taxation visant une seule catégorie de produits est injuste et ne contribue d'aucune manière à améliorer la santé bucco-dentaire individuelle. Un tel impôt touche pour l'essentiel les ménages à bas revenus. Dans le cas présent, le citoyen paierait deux fois: par le biais d'une taxe sur les boissons rafraîchissantes et par un relèvement des cotisations salariés (et indépendants). Un tel dispositif de financement est clairement disproportionné.

### **Les boissons rafraîchissantes : seul 3 % de l'apport calorique journalier**

L'Association suisse des sources d'eaux minérales et des producteurs de soft drinks (SMS) insiste sur le fait que l'emploi du sucre dans l'industrie alimentaire ne saurait être réduit aux boissons rafraîchissantes comme pourrait le faire penser à tort le contre-projet du Conseil d'Etat vaudois. Les chiffres montrent qu'en moyenne européenne le citoyen consomme seul 3% de son apport calorique total par le biais de boissons rafraîchissantes. Les exemples de taxation des boissons rafraîchissantes à l'instar de la Belgique montrent comme conséquences un report sur des produits moins chers (hard discounters) sans pour autant diminuer les quantités consommées et un accroissement du tourisme d'achat, dans le cas présent hors canton. Au-delà du tourisme d'achat, l'impossibilité pratique de la mise en place est évidente. Comment gérer en effet des achats sur le canton de Fribourg avec leur consommation sur le canton de Vaud ?

La stigmatisation d'un seul produit est rarement efficace et n'offre aucune réponse valable aux problèmes de santé bucco-dentaire individuelle et d'origine multifactorielle. La consommation de boissons rafraîchissantes a sa place dans une alimentation équilibrée associée à une hygiène dentaire responsable.

### **Renseignements :**

Christiane Zwahlen, responsable de la communication de la SMS

+41 79 395 59 87

[christiane.zwahlen@getraenke.ch](mailto:christiane.zwahlen@getraenke.ch)

Pour en savoir plus sur les boissons rafraîchissantes :

[www.boissons-rafraichissantes.swiss](http://www.boissons-rafraichissantes.swiss)

[https://twitter.com/info\\_IGEG](https://twitter.com/info_IGEG)

*L'Association suisse des sources d'eaux minérales et des producteurs de soft drinks (SMS) est l'organisation faîtière de l'industrie de l'eau minérale et des boissons rafraîchissantes. L'association compte 16 entreprises membres, qui représentent environ 84 % des eaux minérales et 97 % du volume des boissons rafraîchissantes consommées dans notre pays. Quelque 20 000 emplois y sont directement ou indirectement rattachés en Suisse.*